

**Arrêté** relatif l'ouverture de l'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive par la voie de la validation des acquis d'expérience professionnelle  
Session 2026

La rectrice de l'académie de Lille

- **VU** le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée,
- **VU** l'arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive,
- **VU** la circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive,
- **VU** la circulaire du 12 février 2021 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Une session de la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, par la voie de la validation des acquis d'expérience professionnelle, sera ouverte au titre de l'année 2026.

**ARTICLE 2 :**

Les inscriptions seront prises par le département des examens et concours du rectorat de l'académie de Lille. Le registre sera ouvert du :

lundi 6 octobre 2025 (10h00) au mardi 4 novembre 2025 (17h00).

**ARTICLE 3 :**

Le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, 01 OCT. 2025

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Académie  
  
Eric PIERRE

Sophie BÉJEAN